

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Lanoraie tenue au 57, rue Laroche, mardi 4 mars 2025 à 19 h 30.

Sont présents : mesdames Lyne Clermont, Marie-Ève Mondor, Lucie Ouellet, Josée Castonguay, conseillères, sous la présidence de monsieur André Villeneuve, maire.

Sont absents : messieurs Martin Lavallée et François Boisjoly

Assiste également à la séance, monsieur Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier, à titre de secrétaire de la séance, et madame Brigitte Beauparlant, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe.

2025-03-076

VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit ouverte à 19 h 30.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-077

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- | | | |
|-----------|-------|---|
| (076) | 1. | Vérification du quorum et ouverture de la séance; |
| (077) | 2. | Adoption de l'ordre du jour; |
| (078) | 3. | Approbation du procès-verbal du 4 février 2025; |
| | 4. | Information et suivi de dossiers; |
| | 5. | Période de questions; |
| | 6. | Administration : |
| | 6.1. | Règlement d'emprunt 141-2025 pour la construction d'une aire de jeux d'eau – certificat du résultat de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter – dépôt; |
| | 6.2. | Rapport sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle – dépôt; |
| | 6.3. | Rapport d'activités de la trésorière d'élection pour l'exercice financier 2024 – dépôt; |
| (079) | 6.4. | Mise en place de sous-catégories au rôle d'évaluation – avis d'intention; |
| (080) | 6.5. | Équité salariale – exercice de maintien; |
| (081) | 6.6. | Remplacement d'équipements informatiques – budget; |
| | 7. | Sécurité publique : |
| (082) | 7.1. | Coordonnateur des mesures d'urgence; |
| (083) | 7.2. | Entente – cadets policiers; |
| (084-085) | 7.3. | Demandes MTMD; |
| | 8. | Travaux publics : |
| (086) | 8.1. | Marquage routier – demande de soumissions; |
| (087) | 8.2. | Balayage des rues – budget; |
| | 9. | Hygiène du milieu : |
| (088) | 9.1. | Plan de gestion des actifs (eau) – mandat; |
| | 10. | Loisirs et culture : |
| (089-090) | 10.1. | Entretien des plateaux sportifs; |
| (091) | 10.2. | Surface de dek hockey; |
| (092) | 10.3. | Sondage géotechnique – jeux d'eau; |
| | 11. | Urbanisme et mise en valeur du territoire : |
| (093) | 11.1. | Certificat de conformité du règlement 1083-3-2024 (PIIA); |
| (094) | 11.2. | Certificat de conformité du règlement 1071-87-2024 (secteur rue des Étangs); |
| (095) | 11.3. | Avis de motion du projet de règlement 1071-88-2025 modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 afin d'ajouter des dispositions sur l'abattage, la plantation et le maintien d'arbres; |
| (096) | 11.4. | Demande de dérogation mineure – lot 6 226 559; |
| (097-108) | 12. | Courrier; |
| (109) | 13. | Approbation des comptes payés et à payer; |

- (110)
14. Divers;
 15. Période de questions;
 16. Levée de la séance.

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que l'ordre du jour soit adopté.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-078

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 4 FÉVRIER 2025

CONSIDÉRANT QU'une copie du procès-verbal a été préalablement transmise aux membres du conseil municipal et qu'ils reconnaissent en avoir pris connaissance.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que le procès-verbal du 4 février 2025 soit approuvé.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS : AUCUNE QUESTION

RÈGLEMENT D'EMPRUNT 141-2025 POUR LA CONSTRUCTION D'UNE AIRE DE JEUX D'EAU – CERTIFICAT DU RÉSULTAT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER

Le directeur général et greffier-trésorier fait une lecture sommaire du certificat du résultat relatif à la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter concernant le règlement d'emprunt 141-2025 pour la construction d'une aire de jeux d'eau.

RAPPORT SUR L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE

Conformément aux dispositions de l'article 938.1.2 du Code municipal, le directeur général et greffier-trésorier dépose le rapport annuel sur l'application du Règlement sur la gestion contractuelle.

RAPPORT D'ACTIVITÉS DE LA TRÉSORIÈRE D'ÉLECTION

En vertu de l'article 513 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités (LERM), la trésorière d'élection doit déposer devant le conseil municipal un rapport de ses activités sur l'application du chapitre XIII de la LERM pour l'exercice financier précédent 2024, lequel rapport est déposé par le directeur général et greffier-trésorier qui en fait une lecture sommaire.

2025-03-079

MISE EN PLACE DE SOUS-CATÉGORIES AU RÔLE D'ÉVALUATION – AVIS D'INTENTION

CONSIDÉRANT le projet de loi 139 relatif à la Loi sur la fiscalité municipale;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie n'a pas de compétence en matière d'évaluation.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie avise l'organisme municipal responsable de l'évaluation (OMRÉ) de son intention d'évaluer la possibilité de nommer des sous-catégories de taxes pour le prochain rôle triennal d'évaluation foncière. Un rôle préliminaire est requis à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-080

ÉQUITÉ SALARIALE – EXERCICE DE MAINTIEN

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la FQM pour nous accompagner dans les travaux de maintien de l'équité salariale et qu'un budget de 11 500 \$, pris à même le fonds général, soit prévu à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-081

REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENTS INFORMATIQUES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser une dépense maximale de 14 300 \$ pour le remplacement de 9 postes informatiques et de leurs accessoires.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-082

COORDONNATEUR DES MESURES D'URGENCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que le directeur général et greffier-trésorier soit nommé coordonnateur des mesures d'urgence.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-083

ENTENTE – CADETS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie désire faire partie de l'entente entre la MRC et les municipalités locales, dans le cadre du Programme de cadets de la Sûreté du Québec, pour la saison estivale 2025 et ainsi augmenter la visibilité de la Sûreté du Québec sur le territoire de Lanoraie.

D'informer la MRC de D'Autray que la Municipalité de Lanoraie est également intéressée à retenir les services des cadets au-delà de la période estivale pour une banque de 40 heures.

Que le maire et le directeur général et greffier-trésorier soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente pour l'obtention de deux cadets.

Qu'une dépense maximale de 5 120 \$ soit autorisée à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-084

DEMANDE – MTMD – PASSAGE POUR CYCLISTES – RUE NOTRE-DAME

CONSIDÉRANT les orientations en matière de transport actif prises par le ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre de sa « Politique de mobilité durable – 2030 » et plus particulièrement dans son « Cadre d'intervention en transport actif »;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Lanoraie se développe à un rythme soutenu et qu'il est important de relier l'ensemble des secteurs existants et ceux à être construits par un réseau de transport actif;

CONSIDÉRANT la construction de développements domiciliaires totalisant environ 275 unités de logement à l'extrémité est du noyau villageois de la municipalité et l'investissement de plus de 1,3 M\$ par la municipalité pour la construction d'un terrain de soccer au cœur de ces nouveaux développements;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a mise en place un trottoir d'une longueur de 900 m sur la rue Notre-Dame pour développer son réseau de transport actif en 2018;

CONSIDÉRANT QUE ces développements domiciliaires sont adjacents à la Route verte, à la jonction de la rue Notre-Dame et de la rue Sainte-Marie.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie demande la permission au ministère des Transports et de la Mobilité durable de pouvoir mettre en place un passage pour cyclistes sur la rue Notre-Dame, à l'endroit indiqué sur l'extrait de plan C-104, dessiné par GBI, du projet 12656-00, lequel est annexé aux présentes pour en faire partie intégrante.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-085

DEMANDE – MTMD – RADAR PÉDAGOGIQUE PERMANENT – CHEMIN DE JOLIETTE

CONSIDÉRANT la présence d'une zone scolaire pour école primaire sur une route provinciale présentant un DJMA de 5400 véhicules par jour;

CONSIDÉRANT la présence d'une épicerie et d'une pharmacie à proximité de la zone visée;

CONSIDÉRANT QUE le secteur présente une zone homogène sur une distance d'environ 900 mètres, un large dégagement visuel latéral et une distance de perspective visuelle élevée;

CONSIDÉRANT QUE ces facteurs portent les automobilistes à circuler à des vitesses supérieures à celle permise.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie demande au ministère des Transports et de la Mobilité durable l'autorisation pour la mise en place d'un poteau permanent sur le Chemin de Joliette, selon les normes en vigueur, servant à l'installation d'appareils permettant l'atténuation des vitesses de circulation, tels qu'un radar pédagogique.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-086 MARQUAGE ROUTIER – DEMANDE DE SOUMISSIONS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions par appel d'offres public pour le marquage ponctuel et longitudinal des rues, pour une période maximale de 3 ans.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-087

BALAYAGE DE RUES

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

D'autoriser un budget maximal de 13 000 \$ pour le balayage des rues, rangs et trottoirs de la municipalité.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-088

PLAN DE GESTION DES ACTIFS (EAU) – MANDAT FQM

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la Fédération québécoise des municipalités pour la réalisation du Plan de gestion des actifs en eau (PGA-EAU), et qu'un budget maximal de 8 700 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-089

ENTRETIEN DES PLATEAUX SPORTIFS – TERRAIN DE SOCCER

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de Pelouse Turcotte pour la tonte hebdomadaire du terrain de soccer, du 12 mai au 24 octobre 2025, pour un montant de 10 500 \$ (taxes en sus).

De retenir l'offre de services de Summum Irrigation DB pour l'ouverture et l'hivernisation du système d'irrigation du terrain de soccer, pour une durée de deux ans débutant à l'automne 2025 et se terminant à l'automne 2027, pour un montant de 1 750 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-090

ENTRETIEN DES PLATEAUX SPORTIFS – TERRAIN DE BASEBALL

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet

APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de Multi-surfaces Giguère inc. pour l'entretien saisonnier du terrain de baseball, comprenant l'ouverture du terrain, son entretien bimensuel du losange et l'entretien du champ, pour un montant de 10 435.74 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-091

SURFACE DE DEK HOCKEY

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De mandater le directeur général et greffier-trésorier à demander des soumissions par appel d'offres sur invitation pour la fourniture et l'installation d'une surface de dek hockey sur la patinoire.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-092

SONDAGE GÉOTECHNIQUE – JEUX D'EAU

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De retenir l'offre de services de la firme Les Services EXP inc. afin de réaliser des études géotechnique et environnementale du site de construction de l'aire de jeux d'eau pour bien connaître la nature du sol, au montant de 9 990 \$ (taxes en sus).

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

La conseillère Josée Castonguay dénonce qu'elle a un intérêt particulier concernant le point suivant et se retire de la séance à compter de 20 h. Le quorum est maintenu.

2025-03-093

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 1083-3-2024 (PIIA)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour le règlement 1083-3-2024 amendant le règlement 1083-2017 relatif au plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), émis le 10 février 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

La conseillère Josée Castonguay réintègre la séance à compter de 20 h 3.

2025-03-094

CERTIFICAT DE CONFORMITÉ DU RÈGLEMENT 1071-87-2024 (ZONE R7-2)

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor

ET RÉSOLU

D'accepter le dépôt, par le directeur général et greffier-trésorier, du certificat de conformité approuvé par la MRC de D'Autray pour le règlement 1071-87-2024 modifiant le règlement de zonage 269-90 (zone R7-2), émis le 10 février 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-095

AVIS DE MOTION DU PROJET DE RÈGLEMENT 1071-88-2025 MODIFIANT LES RÈGLEMENTS DE ZONAGE 269-90 ET 105-92 AFIN D'AJOUTER DES DISPOSITIONS SUR L'ABATTAGE, LA PLANTATION ET LE MAINTIEN D'ARBRES

La conseillère Lucie Ouellet donne avis de motion indiquant qu'un membre du conseil pourra proposer à la prochaine séance ou à toute autre séance subséquente du conseil un projet de règlement modifiant les règlements de zonage 269-90 et 105-92 afin d'ajouter des dispositions sur l'abattage, la plantation et le maintien d'arbres, lequel sera adopté à une séance subséquente.

2025-03-096

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – LOT 6 226 559 (RUE DU PAUL)

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal a été saisi d'une demande de dérogation mineure pour le lot 6 226 559 sur la rue du Paul;

CONSIDÉRANT QUE le projet est assujéti au règlement relatif aux dérogations mineures aux règlements d'urbanisme 1004-2001;

CONSIDÉRANT les critères d'évaluation d'une dérogation mineure;

CONSIDÉRANT QUE la demande vise à autoriser l'implantation d'un bâtiment principal à une distance de 7,5 mètres de la ligne de propriété avant, alors que la grille de spécifications du règlement de zonage 105-92 prescrit une marge de recul avant minimale de 9,1 mètres, autorisant une dérogation de 1,6 mètre, le tout tel qu'illustré au plan de M. Michel Gagné, technologue en architecture;

CONSIDÉRANT QUE le projet respecte les critères et objectifs du règlement;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité consultatif d'urbanisme au conseil municipal – réunion tenue le 18 février 2025.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que le conseil municipal accorde la dérogation mineure demandée pour le lot 6 226 559, soit une marge avant de 7,5 mètres, alors que la grille de spécifications du règlement de zonage 105-92 prescrit une marge de recul avant minimale de 9,1 mètres, autorisant une dérogation de 1,6 mètre.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-097

DEMANDE FERMETURE DE RUE – ÉVÈNEMENTS PRIVÉS

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'autoriser le maire et le directeur général et greffier-trésorier à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente avec Baron F.C. Barbier, Bar et Café inc. pour trois fermetures ponctuelles d'une portion de la rue Louis-Joseph-Doucet et l'occupation du domaine public pour la tenue d'évènements.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-098 ASSOCIATION FORESTIÈRE DE LANAUDIÈRE – PROJET ARBORIA

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 500 \$ à l'Association forestière de Lanaudière, dans le cadre du projet « *Arboria, la vitrine du bois et de la forêt* » – salle d'exposition dédiée à la culture forestière.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-099 CLUB DE PATINAGE ARTISTIQUE DE BERTHIERVILLE – REVUE SUR GLACE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lucie Ouellet
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De verser un montant de 250 \$ au Club de patinage artistique de Berthierville à l'occasion de leur Revue sur glace 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-100 COURONS ENSEMBLE POUR LA VIE 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 500 \$ soit versé à l'organisme Centre de prévention du suicide de Lanaudière dans le cadre de l'évènement Courons Ensemble pour La Vie 2025, et d'autoriser le prêt de matériel à l'occasion de cette activité qui aura lieu le 23 août prochain à Lanoraie.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-101 CAMP DE JOUR – ENJEUX

CONSIDÉRANT QUE les municipalités qui dispensent des services de camps de jour, ont l'obligation de donner accès aux services adaptés de ces camps de jour pour les enfants qui ont des besoins différents, et ont de plus en plus de difficultés à répondre aux enjeux de façon sécuritaire;

CONSIDÉRANT QUE les demandes grandissantes d'accompagnement pour les enfants à besoins particuliers sont en nette croissance d'année en année;

CONSIDÉRANT l'absence de soutien financier pour offrir des mesures d'accompagnement appropriées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Que la Municipalité de Lanoraie soutienne la demande déposée par la Fédération québécoise des municipalités auprès de la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation et propose les actions suivantes :

- Renforcer le budget alloué au Programme d'aide financière au loisir des personnes handicapées, particulièrement pour le volet accompagnement;

- Constituer à court terme un comité réunissant les parties concernées afin d'examiner en profondeur les enjeux liés aux camps de jour municipaux, dans l'optique d'une meilleure adaptation de ce service par le ministère de l'Éducation;
- Mettre en priorité la création d'une mesure financière dédiée spécifiquement aux camps de jour.

Que cette résolution soit transmise à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, et au ministre de l'Éducation.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-102

GARDE CÔTIÈRE AUXILIAIRE – CAMPAGNEMENT DE FINANCEMENT

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à Garde côtière auxiliaire canadienne (Québec), organisme qui, entre autres, aide à réduire le nombre de gravité des incidents de recherche et de sauvetage et à promouvoir la sécurité en milieu marin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-103

DÉNONCIATION AU GOUVERNEMENT DU QUÉBEC EN LIEN AVEC L'ABSENCE D'AJUSTEMENT FINANCIER DE CERTAINS PROGRAMMES DESTINÉS AUX MUNICIPALITÉS

CONSIDÉRANT QUE plusieurs programmes du gouvernement du Québec destinés aux municipalités ne sont pas indexés, malgré la situation économique actuelle;

CONSIDÉRANT QUE cela a un impact direct sur l'augmentation importante de la charge fiscale globale des contribuables et sur les capacités financières des municipalités, dont les MRC du Québec, puisque ces dernières doivent composer avec une hausse importante des coûts, pour la réalisation de projets et le maintien des services à la population;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités sont responsables de faire des budgets équilibrés, lesquels doivent tenir compte de la capacité de payer de leurs citoyens et citoyennes.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes destinés aux municipalités, dont les MRC, notamment en prévoyant un financement adéquat, tenant compte de l'inflation et des changements qu'elles subissent parfois.

De transmettre cette résolution au premier ministre du Québec, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, à la députée de Berthier, ainsi qu'à la MRC de D'Autray.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-104

TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

De demander au gouvernement du Québec de faire les changements administratifs, réglementaires ou législatifs nécessaires pour permettre aux municipalités de faire bénéficier leurs citoyens du programme PACE.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-105 **JEUNESSE, J'ÉCOUTE**

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

Qu'un montant de 300 \$ soit versé à l'organisme Jeunesse, J'écoute.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-106

COMITÉ ZIP DU LAC-SAINT-PIERRE – DEMANDE D'APPUI

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du renouvellement du Plan d'action Saint-Laurent (PASL) prévu en 2026, le Programme ZIP ne sera pas reconduit;

CONSIDÉRANT QUE le désengagement financier envers ce réseau mettrait en péril le seul réseau d'organismes en environnement et de concertation qui œuvre sur l'ensemble du Saint-Laurent, et que reconstruire un tel réseau avec une expertise et des connaissances aussi spécialisées sur le Saint-Laurent serait très coûteux et complexe;

CONSIDÉRANT QU'il est essentiel que le réseau des comités ZIP soit maintenu et supporté par Environnement et Changement climatique Canada (ECCC), dans le plus grand intérêt de toute la population et en conformité avec nos engagements en matière d'environnement.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
ET RÉSOLU

D'appuyer le Comité ZIP du Lac-Saint-Pierre dans leurs démarches auprès de l'organisme gouvernemental Environnement et Changement climatique Canada afin que ce dernier maintienne le soutien financier au Programme ZIP, programme de financement issu du Plan d'action Saint-Laurent et soutenant le réseau depuis 1995.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-107

PIERRE-DE-LESTAGE – ÉVÉNEMENTIEL 2025

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

De verser un montant de 200 \$ à l'école secondaire Pierre-de-Lestage pour leur événementiel de fin de secondaire 2025.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-108

FORUM RÉGIONAL EN HABITATION

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marie-Ève Mondor
APPUYÉE PAR la conseillère Lucie Ouellet
ET RÉSOLU

D'autoriser la conseillère Lyne Clermont à assister au Forum régional en habitation le 12 mars prochain à Saint-Roch de L'Achigan, et qu'un montant de 65 \$ soit autorisé à cette fin.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

2025-03-109 APPROBATION DES COMPTES PAYÉS ET À PAYER

CONSIDÉRANT QU'une copie de la liste des comptes payés et à payer a été transmise à chacun des membres du conseil et tous déclarent en avoir pris connaissance et renoncent à sa lecture par le directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et greffier-trésorier a fourni tous les documents et explications à la satisfaction de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont projetées.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Lyne Clermont
APPUYÉE PAR la conseillère Josée Castonguay
ET RÉSOLU

Que les comptes payés et à payer incluant les salaires, présentés par le directeur général et greffier-trésorier au montant de 812 360,73 \$ soient approuvés.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

PÉRIODE DE QUESTIONS DE 20 H 34 À 21 H

2025-03-110

LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Josée Castonguay
APPUYÉE PAR la conseillère Lyne Clermont
ET RÉSOLU

Que la séance soit levée à 21 h.

Le maire demande le vote.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des conseillers.

André Villeneuve, maire

Marc-André Maheu, directeur général et greffier-trésorier

Je, André Villeneuve, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

André Villeneuve, maire